

D E C R E T N° 82 /1036 DU 16/11/82

Portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1982 et nomination d'un Officier de l'Armée Populaire Nationale.

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance I/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi II/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance II/76 du 12 Août 1976 modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
- VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée ;
- VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU - Le Décret 82/092 du 26 Janvier 1982 portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1982 des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

D E C R E T E :

Article 1er - Est inscrit et nommé à titre définitif pour compter du 1er Juin 1982.

AVANCEMENT ECOLE

Pour le Grade de Lieutenant

ARMEE DE L'AIR

Personnel non Navigant

Mécanicien:

L'Aspirant : - MOUNKOKO-MATSILA

Jean-Marie

- ZAB/BACI/20.

Article 2 - Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

....//....

(2)

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres

BRASSAVILLE, LE 16 NOVEMBRE 1982

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

COLONEL LOUIS-SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre Délégué à la Présidence de la
République, chargé de la Défense Nationale,

COLONEL RAYMOND ANTOINE N'GOLLO.-

Le Ministre des Finances,

LEKOUNDZOU-ITHI-OSSETOUMBA.-